Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20230929-DM20230928_4-DE
Date de télétransmission : 29/09/2023
Date de réception préfecture : 29/09/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Hamid EL HASSOUNI

Madame Brigitte POPARD Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Guillaume RUET Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Kildine BATAILLE Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER

Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAFGY Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jean-Marc RETY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Cyril GAUCHER Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Madame Noëlle CAMBILLARD pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

DM20230928 4 N°4 - 1/3

OBJET: DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Etude de faisabilité pour l'extension du réseau de TCSP (Transport en Commun en Site Propre) de la Métropole- Autorisation de lancer une consultation pour sélectionner un bureau d'études et solliciter toutes subventions

L'ambition de Dijon métropole est de consolider ses actions pour donner la place à l'ensemble des mobilités du territoire au service d'une métropole écologique avec pour principaux objectifs :

- La maîtrise des flux de circulation et la lutte contre la pollution atmosphérique et le bruit;
- La recherche du plus juste équilibre entre l'usage de la voiture et les déplacements alternatifs que sont les transports en commun, le vélo ou la marche à pied ;
- La Mobilité globale et l'articulation de l'ensemble des modes.

Dijon métropole œuvre à la construction d'une mobilité durable, inclusive et abordable favorisant la cohésion sociale et le développement économique local.

En septembre et décembre 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon inaugurait successivement les 2 premières lignes de tramway du réseau Divia. Depuis, leur attractivité et leur fréquentation ont augmenté de manière constante. Ces 5 dernières années, la fréquentation a augmenté en moyenne de 5 % par an. Le contexte de croissance démographique de Dijon métropole, les programmes immobiliers autour des lignes de tramway T1 et T2 devraient encore contribuer à augmenter ce niveau de fréquentation et saturer le tramway à l'horizon 2025. Une saturation ponctuelle est déjà constatée en heure de pointe le matin, ce qui a motivé la métropole à lancer le projet Capatram en mars 2021. Les études d'aménagement du réseau Divia ont permis d'évaluer une augmentation de la fréquentation de plus de 13% à l'horizon 2029.

Le tramway, dont les deux premières lignes s'appuient sur des secteurs d'habitat à forte densité, s'est révélé un excellent outil de mobilité qui a permis d'améliorer la qualité de service du réseau Divia et sera un outil central à long terme pour améliorer la capacité du réseau tout en maîtrisant ses coûts d'exploitation. Son extension ou le développement d'autres modes de TCSP participeront à la décarbonation du réseau Divia et de la mobilité dans la métropole.

Le PLUi-HD, approuvé en 2019, identifie la nécessité d'étendre le réseau de TCSP et d'améliorer la compatibilité avec le réseau ferroviaire. Le tramway s'inscrit dans les 3 premiers axes du projet métropolitain 2022 - 2030 :

- la transition climatique et la cohésion territoriale.
- renforcer l'identité à la fois urbaine et rurale pour dynamiser l'attractivité du territoire,
- le développement économique pour une ville attractive, durable et solidaire.

Le PLUi-HD propose que le réseau tramway, fer de lance des stratégies de mobilité durable, soit examiné sur l'axe Roland Carraz à Chenôve et en direction de Chevigny Saint Sauveur.

Si le projet métropolitain, lors de la concertation, a identifié la nécessité de desservir un important projet urbain sur l'axe Roland Carraz et d'améliorer la desserte de Chevigny Saint Sauveur, l'étude devra cependant reprendre les études réalisées entre 2007 et 2009 pour identifier les corridors et extensions prioritaires en prenant en compte équipements, projets d'urbanisme, cohésion sociale et mobilités. Cette étude envisagera également les modes de transport décarbonés et les comparera.

Il est donc proposé de réaliser les études de faisabilité d'extensions possibles du réseau de TCSP de Dijon métropole, de choisir un bureau d'études pour étudier toutes les solutions de prolongement du réseau de TCSP et d'en étudier la faisabilité financière pour la Métropole en prenant en compte l'évolution des coûts d'exploitation du réseau Divia notamment liés à la décarbonation.

Le bureau d'études fera une analyse comparée des modes de transport adaptés à ce projet. Cette étude sera complétée par la réalisation d'enquêtes mobilités actualisées, des prestations de conseil juridique et financier ainsi qu'un accompagnement en communication.

DM20230928 4 N°4 - 2/3

Le budget maximal total de cette phase d'études économiques, techniques, communication, financières et juridiques est de 500K€ HT.

Cette étude permettra de choisir des axes de prolongement du réseau et de préparer un dossier de concertation et de prise en considération pour rechercher les subventions à différents niveaux.

La concertation avec la population pourrait être organisée dès la fin de l'année 2024.

Dijon métropole sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette étude, notamment auprès de l'État, dans le cadre du volet « accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité » du Fonds vert.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le lancement d'un appel d'offres pour sélectionner un bureau d'études afin d'analyser la faisabilité d'extensions du réseau de TCSP et de préparer un dossier de concertation et de prise en considération,
- d'approuver l'engagement de dépenses de conseil dans le cadre des contrats cadre existants ou par le lancement d'appels d'offres dans les domaines : communication, finances, juridique, enquêtes de mobilités,
- **d'approuver** un budget maximum de 500K€ HT pour la réalisation des études et prestations de conseil citées ci-avant.
- d'autoriser le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette étude, notamment auprès de l'État, dans le cadre du volet « accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité » du Fonds vert.

Scrutin Pour: 81 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230928 4 N°4 - 3/3